



Projet Educatif Global et Projet Educatif De Territoire **Démarche de la Ville de Dijon**

**Journée d'actualité CNFPT
27 septembre 2013**

Le Projet Educatif Global de la Ville de Dijon

- Le PEG de la Ville de Dijon a été adopté en juin 2012 (dans la continuité du PEL de 2003)
- 7 adjoints, 67 représentants des services municipaux, 70 partenaires éducatifs de la Ville ont participé à la démarche
- Le PEG contient 30 actions à réaliser de 2012 à 2015
- Les priorités éducatives du PEG :
 1. favoriser la mixité avec le souci constant de concerner tous les enfants indépendamment de leur origine
 2. accompagner les enfants et les jeunes en difficulté
 3. encourager l'autonomie des enfants et la participation des jeunes
 4. donner l'accès aux services et aux pratiques contribuant à la réussite éducative.

Le Projet Educatif Global de la Ville de Dijon

30 actions organisées à partir de 7 priorités d'action :

1. le respect des rythmes de l'enfant
2. le développement de l'éducation à la préservation de l'environnement
3. travailler ensemble au bénéfice de l'enfant : pour une continuité éducative à Dijon
4. encourager la co-éducation en impliquant les familles
5. permettre aux professionnels de gagner en compétence pour toujours améliorer la qualité du service
6. accompagner les enfants le plus en difficulté
7. encourager l'autonomie et l'engagement des jeunes

Parmi les 30 actions adoptées...

Action n°2 : sensibiliser les professionnels et les parents au respect des rythmes de vie des enfants

Action n°7 : organiser une rencontre éducative annuelle impliquant les acteurs locaux de l'éducation nationale

Action n°8 : structurer le réseau éducatif dijonnais de l'enfance par territoire pour permettre l'échange sur les projets

Action n°12 : proposer un parcours d'éducation sportive

Action n°13 : proposer un parcours d'éducation culturelle

Action n°15 : faciliter la communication entre les parents non francophones ou ayant des difficultés de communications et les structures éducatives

Action n°23 : l'expérimentation d'une prise en charge

Un projet unique pour les Interventions Educatives sur le Temps Scolaire

Les objectifs :

- meilleure affectation et répartition territoriale de l'offre éducative
- mise en cohérence avec les besoins éducatifs de chaque projet
- meilleure lisibilité de l'action éducative municipale

Un projet élaboré par les élus du Projet Educatif Global, le Directeur adjoint des services de l'Éducation nationale et les Inspecteurs de circonscription.

En 2013 :

- une plateforme unique de saisie des Interventions et des demandes
- une instruction partenariale.

Les nouveaux rythmes scolaires à Dijon



Nouveaux rythmes scolaires l'organisation retenue à Dijon

Situation antérieure



Organisation depuis la rentrée 2013



Le Projet Educatif de Territoire

Le PEDT comporte deux volets :

- un volet général à l'échelle de la Ville co-signé par l'État (Préfet, Education nationale, Direction Départementale de la Cohésion sociale) et la Ville de Dijon. Il sera adopté au conseil municipal du 30 septembre 2013.

- un volet décliné à l'échelle de chaque école en partenariat avec tous les acteurs du territoire.

Les enjeux du PEDT “cadre”

Le PEDT est un outil partenarial de déclinaison des objectifs du PEG.

Le PEDT permet d'organiser la complémentarité des temps et des projets éducatifs des enfants scolarisés en école maternelle et élémentaire publiques.

Cette complémentarité porte sur :

- le contenu éducatif proposé aux enfants (activités périscolaires et extrascolaires, activités pédagogiques complémentaires)
- la responsabilité des enfants et la gestion des transitions entre temps scolaire, temps périscolaire et extrascolaire
- l'utilisation coordonnée des ressources du territoire, des moyens matériels et des locaux disponibles

Les déclinaisons par école...

Les PEDT école, en cours d'écriture depuis juin 2013 définissent :

- les priorités des projets d'école et des projets des accueils de loisirs
- les projets d'activités en lien avec le projet d'école (APC notamment)
- les projets d'activités périscolaires
- les locaux et/ou matériels mutualisés et les règles d'utilisation

Ils contribuent à instaurer un continuité éducative, priorité au coeur du PEG.

Le nouveau temps d'activité périscolaire : TAP

Le nouveau temps de 16h05 à 16h50 propose :

- des jeux récréatifs en autonomie
- des jeux de société, grands jeux accompagnés
- des activités de loisirs continuées, avec des intervenants associatifs ayant proposé une activité dans le cadre d'un appel à projet lancé par la Ville
- des études encadrées
- Lire et Faire Lire
- des activités sportives en lien avec l'USEP
- des temps calmes

Méthode d'élaboration du PEDT

Travail partenarial entre la CAF, la DDCS, les acteurs locaux de l'éducation nationale et la Ville, dans le cadre d'un comité technique : construction d'une méthode partagée d'élaboration du PEDT

Lancement de la démarche dans le cadre d'une journée de travail partenariale en présence :

- des directeurs d'école,
- des Inspecteurs de l'EN,
- des directeurs d'accueil de loisirs extrascolaires,
- des directeurs de pôle périscolaire,
- de la CAF,
- de la DDCS.

Méthode d'élaboration du PEDT

Organisation d'ateliers (co-animés par les différents partenaires) par territoire, avec comme objectifs :

- un temps de présentation des projets pédagogiques de chacun
- un temps d'analyse (points de convergence, points de différence des projets)
- un temps de choix des priorités éducatives de chacun.

Enjeu de cette rencontre : impulser des réseaux éducatifs localement

Méthode d'élaboration du PEDT

Rédaction du PEDT “cadre” par le comité technique

Rédaction des PEDT “école” amorcée lors de la journée de travail partenariale, qui se poursuit actuellement sur le terrain.

